

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

Budget annexe EAU

OBJET : Nomenclature M49 :  
Mise à jour de la liste des  
investissements à amortir et  
sortie de l'actif des biens de  
faibles valeurs totalement  
amortis

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

3 novembre 2022

Service financier :  
Jmb-dd-ma - 2022.120

SG-2022/11 - 07

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

22/11/2022

*Par délégation du Maire,  
La DGS,  
C. CORDIER*

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20221109-2022-11-07D-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de dépôt en préfecture : 17/11/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le NEUF du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 novembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, MM. MALANDAIN, DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, Mmes HENRI MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme LUCAS à M. MALANDAIN, Mme BENABI à M. AHSAINÉ, M. LOUDIERE à Mme MANSON, Mme POMMIER à M. STEPHO, M. CAN à Mme VIGNY,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Modalités de gestion des amortissements en M 49 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Actualisation de la liste des investissements à amortir :

Libelle	Nature Acq.	Duree Amort.
SUBV INV. RECUE AGENCE DE L'EAU	13111	45
SUBV INV. RECUE AUTRES	13118	45
SUBVENTIONS RECUES AUTRES	1318	45
FRAIS ETUDES	2031	5
LOGICIELS	2051	4
BATIMENTS	21311	50
INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	2151	10
RESEAU D'ADDUCTION D'EAU	21531	45
OUTILLAGE INDUSTRIEL	2155	5
MATERIEL SPECIFIQUE	21561	5
VOITURES	2182	7
CAMIONS	2182	8
MATERIELS DE BUREAU ET MATERIELS INFORMATIQUE	2183	3
MOBILIERS	2184	10
MATERIELS CLASSIQUES	2188	10

Pris en compte ces éléments d'information.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

*Service financier :*  
*Jmb-dd-ma -*  
*2022.120*

À compter de l'exercice 2022, suite avis favorable de la commission des finances du 24 octobre 2022,

Pour la fixation des durées d'amortissement :

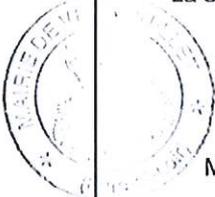
ADOpte les durées d'amortissement proposées dans le tableau ci-dessus pour les immobilisations acquises.

Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :

FIXE un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC et APPROUVE la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

ET ONT SIGNE les membres présents ;  
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.